

**REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Séance du 15 juin 2023**

L'an deux mil vingt-trois, jeudi 15 juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués par convocations faites le 06 juin 2023, se sont réunis en séance **ordinaire** à la Mairie sous la présidence de Monsieur David MONNIER, Maire des CORVÉES-LES-YYs.

**Étaient présents** David MONNIER, Patrick LE DORLOT, Edouard MICHEL, Jérôme BETOULLE (pouvoir Clément LEKEUX), Monique CLAY, Nadine NANTEUIL (pouvoir Sophie MULLER), Joël BOURNISIEEN

**Était absents excusés** : Sophie MULLER, Clément LEKEUX

**Était absente** : Emilie FOSSEPREZ

**Secrétaire de séance** : Jérôme BETOULLE

Présents : 7    Votants : 9    Absent : 1

**DÉLIBÉRATION n°2023-15 : Maîtrise d'ouvrage confiée à la communauté de communes pour le schéma directeur d'eau potable intercommunal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions du Code de la Commande Publique, partie 2, livre IV et les articles L2422-1 à L2422-10 ;

Vu le projet de convention de mandat ci-joint annexé

Vu la délibération n°62 -23 de la Communauté de Communes Terres de Perche

Considérant que le transfert de la compétence eau potable (et assainissement) interviendra de plein droit et au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Considérant qu'avant cette échéance, la Communauté de Communes Terres de Perche et ses communes membres (ou leurs syndicats) souhaitent mener une réflexion globale de leur production, stockage et distribution d'eau potable via la réalisation de schémas directeurs d'eau potable.

Considérant qu'il est d'intérêt commun de réaliser et de garantir la cohérence des études sous la conduite d'un seul maître d'ouvrage.

Il est proposé de réaliser un schéma directeur d'eau potable intercommunal

Il est proposé de confier la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes Terres de Perche (mandataire).

M. le Maire précise que le coût de l'étude supporté par la commune s'élèverait à 38 600,00 € décomposé comme suit :

- Subventions Agences de l'eau : 27 020.00 €

- Reste à charge : 11 580,00 €

Le coût de l'inventaire des branchements individuels OPTION 1 s'élèverait quant à lui à 1 140,00€

- Reste à charge : 342,00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré :

**Le conseil municipal approuve le lancement d'un schéma directeur d'eau potable intercommunal, désigne la communauté de communes Terres de Perche comme mandataire, donne pouvoir au Président pour la signature de la convention de mandat et tout acte nécessaire à son exécution dont le coût de l'étude supporté par la commune s'élèverait à 38 600,00 € décomposé comme suit :**

- **Subvention Agences de l'eau : 27 020.00 €**
- **Reste à charge pour la commune : 11 580,00 €**

**Le coût de l'inventaire des branchements individuels OPTION 1 s'élèverait quant à lui à 1 140,00€**

- **Reste à charge pour la commune : 342,00 €**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 20 juin 2023 et la publication le 20 juin 2023  
Le Maire, D. MONNIER

Pour extrait certifié conforme au registre,  
Le 20 juin 2023  
Le Maire, D. MONNIER

